



المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية
INSTITUT TUNISIEN DES ÉTUDES STRATÉGIQUES

I T E S

LA COVID-19 EN TUNISIE À LA FIN SEPTEMBRE 2020

PHASE 2

**MESURES NUMÉRIQUES
URGENTES DE RIPOSTE STRATÉGIQUE
FACE À LA RECRUESCENCE
DE LA COVID-19**



المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية
INSTITUT TUNISIEN DES ÉTUDES STRATÉGIQUES

I T E S

LA COVID-19 EN TUNISIE À LA FIN SEPTEMBRE 2020

**MESURES NUMÉRIQUES
URGENTES DE RIPOSTE STRATÉGIQUE
FACE À LA RECRUDESCENCE
DE LA COVID-19**

PHASE 2

1. Réduire au maximum les rencontres physiques des hauts responsables de l'Etat et de l'Administration et les remplacer par des rencontres virtuelles via un système de visioconférences tunisien hautement sécurisé

- Un des risques courus par la Tunisie serait de voir plusieurs hauts responsables de l'Etat et de l'Administration contracter le virus en même temps et le fonctionnement de l'Etat et de l'Administration entravé.
- La propagation de la COVID se fait lors de rencontres physiques auxquelles participent une ou plusieurs personnes infectées. Le risque d'infection est d'autant plus important que, d'après certaines études, la période de contagiosité commence 2 à 3 jours avant le début des symptômes.
- Le risque est d'autant plus grand si une la personne qui porte le virus est une personne familière que nous avons l'habitude de rencontrer de sorte que la garde soit baissée et les gestes barrière, dans le sens le plus large non respectés.
- Afin de ne pas prendre le risque d'une contagion au plus haut niveau de l'Etat et de l'Administration, il est fortement recommandé d'éviter, voire de décider,

de ne plus mener de réunions physiques regroupant les plus hauts responsables de l'Etat et de l'Administration entre eux, voire avec leurs collaborateurs et de remplacer les dites réunions par des visioconférences,

de sorte que, si l'une de ces personnes venait à tomber malade, elle ne transmettrait pas le virus aux autres.

- **Afin d'éviter les risques de piratage et de visionnage des dites réunions par des tiers, il est recommandé de mettre en place un système de visioconférence hautement sécurisé, par les moyens de l'administration et hébergé en Tunisie auprès du CNI par exemple.**

Un tel système de visioconférence pourrait être mis en œuvre assez rapidement et serait accessible pour tout type de connexion : fixe ou mobile avec un accès nécessitant un certificat électronique (Digigo ou token).



- Ce système de visioconférence pourrait même être utilisé lors des réunions internes des ministères, que ce soit pour les administrations centrales ou les réunions avec les structures régionales. Ce système de visioconférence pourrait également être utilisé par l'ARP qui doit éviter les réunions plénières et les réunions de commission en présentiel.

2. Mettre en place une plateforme pour la surveillance et le suivi de la pandémie

La deuxième vague de la COVID-19 prend de plus en plus d'ampleur. Cette vague semble ne pas être maîtrisée par les services concernés du Ministère de la Santé. Des retards importants au niveau de la publication des statistiques, des problèmes d'approvisionnement en réactifs, une mauvaise maîtrise des lits disponibles dans les services hospitaliers, notamment en réanimation, etc. sont à relever.

La propagation de la pandémie risque de rendre la maîtrise des informations et des données de plus en plus difficile si rien n'est fait rapidement et si le numérique n'est pas effectivement mis à contribution et d'une manière intelligente.

Ainsi, il est recommandé de :

- **Mettre en place une plateforme intégrée et des outils de suivi et de pilotage** de la COVID-19 qui serait centralisée et alimentée en données, à partir des applications déjà existantes et différentes sources. Quand ces données ne sont pas disponibles, elles seront saisies par les différents intervenants au niveau des régions.
- **Mettre en place un Centre des opérations numériques du gouvernement, CO-NIG**, chargé, dans un premier temps, des méga données de l'Etat et de leurs utilisations pour la surveillance opérationnelle de l'évolution de la situation, l'émission d'alertes, l'anticipation et la prise de décision.

Il aura à gérer les données produites et collectées par l'État, telles que celles du Data-COVID et assurer le traitement des données en temps réel (real time data analytics) afin d'identifier les informations et connaissances pertinentes, formuler des prédictions ou prévisions et faciliter la prise de décision par les autorités gouvernementales. Le CONIG mettra en place un plan d'urgence numérique (PUN) suite à une évaluation

critique de la manière dont le numérique a été utilisé tout en capitalisant sur l'expérience des pays qui ont été les plus touchés lors du premier pic de la pandémie.

Ce plan mettra en œuvre des procédures d'urgence et utilisera de nombreux outils numériques, de data analytiques et d'IA pour anticiper, alerter et coordonner.

3. Accélérer la mise en œuvre de la Télémédecine et de la Télésurveillance

La télémédecine peut être d'un grand secours pour éviter le déplacement des malades, porteurs du virus ou non, afin de limiter les risques de contagion et de propagation. La télémédecine peut aussi être d'un grand apport pour la télésurveillance des patients, qu'ils soient à domicile ou en structure hospitalière. La télésurveillance permet de suivre la situation d'un patient sans avoir à être dans la même chambre que lui et ainsi éviter la contagion ainsi que le port d'une tenue spécifique.

Certaines mesures ont été prises pour accélérer et faciliter le développement de la télémédecine durant la période de confinement. Cependant, ces mesures sont demeurées incomplètes et n'ont pas été effectivement mises en œuvre.

Aussi, est-il recommandé **d'accélérer la mise en œuvre de la télémédecine et de la télésurveillance des patients** par la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires ainsi que la publication des textes réglementaires non encore publiés ou en autorisant l'exercice de la télémédecine à titre exceptionnel pendant cette nouvelle vague afin d'en éviter la propagation.

4. Accélérer la mise en œuvre du paiement mobile et le développer à large échelle

Au cours de la première vague de la COVID-19 et le confinement, le Ministère des Finances a annoncé la mise en œuvre d'un portemonnaie électronique pour la distribution des aides sociales ainsi que développement du paiement mobile. Force est de constater que, suite au déconfinement, un relâchement a été observé. Le système de porte-monnaie électronique semble avoir été abandonné et la Poste, lors de la distribution des mandats du mois de septembre 2020 a repris des remises en guichet planifiées en fonction des numéros de la carte d'identité.



Aussi est-il recommandé de **reprendre d'urgence le projet de paiement mobile, m-payment, et de le mettre en place d'une manière incitative, surtout auprès des commerçants, en commençant avec les chaînes de magasin**, avec lesquelles la négociation est plus simple vu qu'un accord conclu permet un déploiement sur plusieurs magasins, voire des centaines, avant de passer, dans la foulée, aux commerçants individuels. La mise en œuvre du m-payment permettra (1) d'éviter les encombrements devant les bureaux de Poste, (2) d'éviter les échanges de monnaie physique, billets de banque et pièces de monnaie, vecteurs de propagation du virus.

5. Assurer la continuité des apprentissages et minimiser l'impact de la crise sur les compétences des élèves

- La première vague de la COVID-19 a engendré un confinement total et la fermeture des structures d'enseignement. Si certaines structures étrangères et privées ont pu assurer un enseignement en ligne, les structures publiques, faute de moyens et surtout par décision politique, n'ont rien fait dans ce sens. D'un point de vue pédagogique, les élèves et lycéens n'ont réalisé que la moitié du programme et même les examens nationaux n'ont porté que sur cette partie du programme. D'un point de vue familial et quant à la prise en charge des enfants, cette première phase n'a pas été trop problématique vu, qu'en raison du confinement, les parents étaient également assignés à résidence, ce qui n'est pas le cas cette fois-ci. Concernant l'enseignement supérieur, chaque structure et chaque enseignant ont été libres de choisir ce qu'ils voulaient faire. Ainsi, certaines facultés et écoles ont pu dispenser la totalité des cours par le recours au numérique, certains enseignants uniquement dans d'autres structures et certaines structures n'ayant rien fait.
- Cependant, depuis la rentrée scolaire et en prévention de la nouvelle vague, il a été décidé que l'enseignement primaire et secondaire ne soient dispensés qu'un jour sur deux et que les cours soient allégés.
- Si cette solution peut sembler acceptable en raison des conditions de certaines classes et certaines structures d'enseignement, elle n'est pas justifiée pour d'autres.
- En effet, de nombreuses structures d'enseignement, publiques et privées, ont la possibilité de poursuivre l'enseignement présentiel tout en respectant les mesures

de distanciation alors que d'autres peuvent assurer des cours complémentaires à distance. Cet état de fait est également l'occasion de mettre en œuvre et de tester les possibilités offertes par les nouvelles technologies et l'enseignement à distance.

- Aussi, est-il recommandé de

se baser sur les règles de distanciation physique et de travailler, au cas par cas, en autorisant les structures d'enseignement publiques et privées pouvant assurer un enseignement normal de le faire. Celles qui ne peuvent assurer les règles de distanciation opteront pour un enseignement alterné un jour sur deux. Parmi ces dernières structures, il serait opportun d'autoriser celles qui peuvent procéder à un enseignement à distance pendant les jours sans enseignement de le faire.

- Il est à noter que nombre de structures d'enseignement dans les zones dites défavorisées répondent parfaitement aux conditions de distanciation. De plus, cette solution a été adoptée par différents pays au monde, y compris moins nantis que la Tunisie.
- Cette expérience permettra : (1°) le développement des compétences des enseignants dans l'enseignement à distance, (2) de limiter le décrochage scolaire et la présence d'enfants désœuvrés dans la rue pendant les jours sans enseignement ainsi que (3) d'éviter d'avoir des enfants qui termineront l'année scolaire après avoir réalisé uniquement la moitié du programme.

6. Mettre en œuvre un mécanisme de coordination des actions avec la société civile

Au cours de la première vague de la COVID-19 et suite au confinement et aux conséquences sociales déplorables qui s'en sont suivies, l'Etat a entrepris plusieurs actions sociales qui sont venues appuyer les aides sociales distribuées. De son côté, la société civile s'est largement mobilisée et a entrepris plusieurs actions. Il est arrivé que les actions de l'Etat et de la société civile se chevauchent comme il est également arrivé que des besoins aient été identifiés mais que, faute de moyens ou de coordination, rien n'ait pu être fait.

Aussi, est-il recommandé de **mettre en place un mécanisme de coordination des actions avec la société civile**. Ce mécanisme comportera, entre autres, **une plateforme numérique recensant les besoins, qui vont d'une personne âgée, habitant seule et ayant besoin de quelqu'un pour lui faire ses courses, à la famille nécessiteuse démunie de moyens et ayant besoin d'aide sociale ou de courses, voire de tout autre besoin**. Cette plateforme serait alimentée et consultée par la société civile et les services publics concernés. Il demeure bien entendu que cette plateforme et ses utilisateurs doivent impérativement respecter les données personnelles et la dignité des personnes.

7. Accélérer le recours à la facture électronique afin d'éviter les pertes et la manipulation de documents

Il est fortement recommandé que **l'administration tunisienne et les entreprises publiques acceptent les factures électroniques, voire n'acceptent que les factures électroniques conformément aux dispositions (non mises en œuvre) de la loi de finances 2016** qui exige des entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises du Ministère des Finances, DGE, à ne remettre aux administrations, collectivités publiques et locales et aux entreprises publiques que des factures électroniques.

Cette note a été élaborée par l'URS transition numérique et digitale composée des experts suivants :

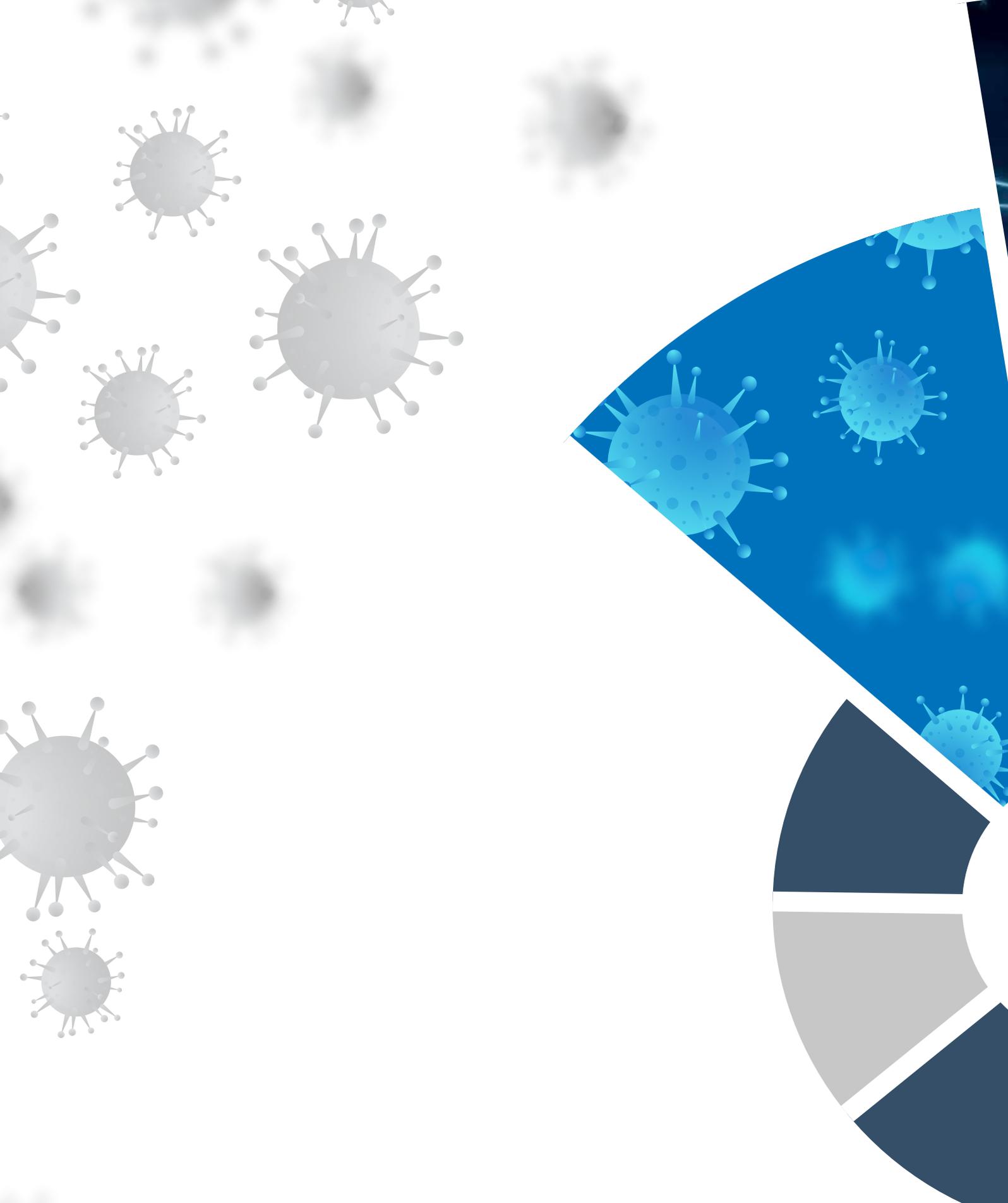
M. Mustapha Mezghani, Coordinateur
M. Mustapha Hamdi
M. Imed Hanana
M. Sofiène Hemissi
M. Maher Kallel

INSTITUT TUNISIEN DES ETUDES STRATEGIQUES

Think tank Tunisien d'envergure par ses aires de recherches diversifiées, l'ITES traite les questions stratégiques sur le devenir du pays dans leurs multiples dimensions. Instrument d'aide à la décision publique, il se positionne de manière singulière au niveau national au cœur des enjeux politiques, économiques et sociaux du pays.

Les travaux de l'Institut visent à mettre l'accent sur les politiques publiques de demain afin de faciliter la prise de décisions en matière de réforme de fond qu'appelle le processus démocratique dans lequel notre pays s'est engagé.

Espace de réflexion pluridisciplinaire, forum d'échange et de débat, l'ITES tend vers une influence globale dédiée au développement, à la coopération ainsi qu'à la promotion d'un engagement actif de la Tunisie sur la scène nationale et internationale.



المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية
INSTITUT TUNISIEN DES ÉTUDES STRATÉGIQUES

I T E S